

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-818

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	0	500 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	0	500 000
SOLDE	-500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 500 000 euros du programme « 167 « liens entre la Nation et son armée, action 02. « politique de mémoire ».

Cette suppression est symbolique.

Selon la mission ministérielle, « la politique de mémoire est impactée par une mesure nouvelle axée sur l'éducation en matière de mémoire contre la haine et les préjugés pour 0,5 M€ en 2020 ».

Cette nouvelle mesure interroge. Est-elle destinée à mettre en œuvre toutes mesures utiles dans les établissements scolaires – collèges et lycées – afin de permettre aux professeurs d'enseigner en toute quiétude l'histoire liée à la Seconde Guerre mondiale, et notamment la Shoah, afin d'éviter que ne perdurent des comportements racistes et antisémites au sein de notre jeunesse ?